
SESSION ANNUELLE DE LA CONFERENCE PARLEMENTAIRE SUR L'OMC

Genève, 1^{er} - 2 décembre 2006

Organisée conjointement par l'Union interparlementaire et le Parlement européen

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Dialogue avec des ministres et de hauts fonctionnaires de l'OMC

La session annuelle 2006 de la Conférence parlementaire sur l'OMC se tiendra à un moment où le Cycle de Doha devrait, selon l'accord initial, parvenir à son terme. Cependant, il est des questions clés sur lesquelles les positions des membres de l'OMC demeurent très divergentes, ce qui compromet l'issue des négociations commerciales multilatérales. Les participants à la session parlementaire pourront recevoir des informations de première main sur les derniers développements concernant ces négociations, procéder à un échange de vues avec des négociateurs de haut rang et faire part de leurs suggestions quant aux solutions possibles.

3. Débat sur les thèmes de fond

a) Les négociations commerciales multilatérales menées sous les auspices de l'OMC - Leçons de l'histoire

Les délégués à la Conférence sont invités à réfléchir sur les leçons à tirer, dans une perspective parlementaire, du système commercial multilatéral présent et passé, dont l'OMC est le centre. La question du contrôle parlementaire des négociations commerciales doit retenir particulièrement l'attention.

b) Le multilatéralisme et le bilatéralisme en politique commerciale

Les accords commerciaux régionaux et bilatéraux se sont multipliés à tel point que tous les membres de l'OMC sauf un seraient parties à un ou plusieurs d'entre eux. On estime que plus de la moitié du commerce mondial se fait en vertu d'accords régionaux ou d'accords bilatéraux de libre-échange entre pays de régions différentes. Les délégués à la Conférence seront invités à discuter sous ce point des conséquences de cette tendance pour le système multilatéral du commerce mondial dont l'OMC est le centre et à échanger leurs vues sur le rôle que jouent les parlements en contrôlant l'action menée par les gouvernements au travers d'accords commerciaux régionaux et bilatéraux.

4. Réunions-débats

a) L'agriculture doit-elle être exclue de l'engagement unique ?

Cette séance interactive portera sur les raisons de l'impasse où se trouvent aujourd'hui les négociations agricoles et sur une sortie possible, sachant les conséquences plus vastes que ces négociations ont pour l'avenir du système commercial multilatéral. Le débat devra porter aussi sur la question de la responsabilité des parlements vis-à-vis des attentes des groupes de pression qui demandent que l'agriculture soit totalement écartée des négociations de l'OMC.

b) Quelle est l'efficacité du système de règlement des différends de l'OMC ?

Le débat devra porter sur les forces et les faiblesses relatives du système de règlement des différends de l'OMC, sur le point de savoir si une suspension prolongée du Cycle de Doha risque d'engendrer une augmentation du nombre des différends soumis aux instances de règlement des différends de l'OMC, et si les ressources du système actuel sont adaptées à un tel scénario. On se penchera plus particulièrement sur la question de savoir si les parlements doivent chercher à jouer un plus grand rôle dans le contrôle du processus de règlement des contentieux de l'OMC, y compris la mise en oeuvre des décisions pertinentes par des mesures correctives nationales.

5. Adoption du document final

A la fin de la session, les participants seront invités à examiner et à adopter un document final dont le projet sera établi par le Comité de pilotage de la Conférence.